

— On ne veut pas te le prendre : suis-moi. Tiens !

— C'est un sou d'or. Je vous remercie : reprenez-le ; elle n'en veut point, ni moi non plus : à moins que ce ne soit pour porter au tronc du bienheureux saint Janvier ; mais vous avez plus aisé que moi de l'y mettre ; car Celui de là-haut m'a ôté les yeux.

— Suis-moi, vieillard ; dans l'intérêt même de celle à qui tu tiens plus qu'à la vie, abandonne-toi à ma conduite. Et pour ne point te tenir dans l'incertitude, je te dirai qui je suis.

Là-dessus le jeune homme (car c'en était un) s'approcha de l'oreille de l'aveugle, et lui dit quelques mots. Olric, s'arrêtant aussitôt, se découvre, et dit d'un ton respectueux :

— Je n'ose y croire. Si tout homme peut être trompé, à plus forte raison un pauvre aveugle. Jurez-le donc par saint Janvier, comme nous avons coutume de jurer en France par saint Martin de Tours, ou par saint Denys de Paris.

— Je le jure.

— Pour lors, je ne dis plus rien. Tobî, en avant !

XLVII

SCRUPULE DE LA CHARITÉ

Il n'y avait pas une heure que Roselle était rentrée dans sa solitude, quand elle fut de nouveau éveillée par une voix rude, qui lui ordonnait de se lever. Les juges enquêteurs venaient de raconter au prélat leur visite en prison, et il avait été décidé que la jeune fille serait immédiatement interrogée en conseil. L'événement prenait des proportions de plus en plus grandes ; la rumeur grossissait dans la ville ; mille fables se mêlaient à la vérité. On disait qu'un certain nombre de croisés n'étaient pas partis, pour savoir ce que l'affaire deviendrait. On ajoutait que quelques-uns avaient pris fait et cause pour l'un ou l'autre des duellistes, et que la querelle menaçait de s'élargir. Le nom des deux coupables commençait à circuler ; ils appartenaient à deux puissantes familles, fort capables, disait-on, de ne pas laisser leur châtiment sans vengeance. Quelques-uns allaient jusqu'à taxer l'archevêque de lenteur, de n'avoir pas encore prononcé sur eux l'excommunication *latæ sententiæ*, afin de les livrer au bras séculier. Les âmes timides se demandaient si saint Janvier souffrirait longtemps que l'outrage fait à son sanctuaire demeurât impuni. Quant à la jeune fille, mille voix, surtout chez les femmes, s'élevaient contre elle ; et si les abords de la prison étaient tellement déserts que le troubadour n'y eût pas rencontré une seule personne, c'est qu'on redoutait d'approcher d'un lieu où vivait une excommuniée, de respirer l'air qu'elle avait pu respirer.

Le fait est qu'on avait vu dans la soirée plusieurs barques décharger au rivage un certain nombre de chevaliers. L'obscurité de la nuit n'avait point permis de les reconnaître. Ils étaient descendus en dehors de la baie, et étaient entrés en ville, sous des déguisements divers. L'émotion que l'arrestation de deux jeunes hommes de haute naissance

avait dû causer parmi les croisés rendait probable ce fait singulier, et expliquait la présence de tous ces inconnus, traversant le port et la ville dans tous les sens.

Roselle suivit en silence les deux sergents qui la conduisaient, et ne soupçonnait guère le bruit soulevé à son occasion. On l'introduisit bientôt dans le palais de l'archevêché, dans cette même salle où, peu d'heures auparavant, le troubadour son ami avait subi un interrogatoire. L'heure avancée de la nuit, ou plutôt du matin, n'avait point empêché la foule de s'assembler autour du lieu. A l'approche de l'accusée, les rangs s'ouvrirent, la foule recula ; non point par respect, mais par crainte, par horreur pour une excommuniée ; quelques cris sinistres s'élevèrent même de plusieurs points. Roselle ne les comprit pas ; mais le sens de ce rassemblement ne pouvait lui échapper. Elle s'étonnait du bruit qui pouvait se faire autour de sa personne ; elle, qui tenait si peu de place dans le monde, ne comprenait pas que toute une grande cité se remuât à son occasion.

Si son vieux compagnon avait pu, grâce à sa cécité, entrer sans émotion dans ce palais, dans cette salle, il n'en fut pas de même pour elle. Elle eut peur, elle trembla, surtout quand elle vit arriver le prélat avec ses assesseurs. Et telle fut son impression, qu'elle commença par douter si elle n'était pas coupable : l'idée d'une faute se rattachant toujours, chez une âme innocente, à la présence d'un juge. Elle sondait sa conscience, pour se demander quel crime elle avait commis ; et les plus légers doutes se transformaient pour elle en certitudes. D'autre part, son aspect éveilla chez ses juges un sentiment de sympathique pitié. A l'aspect de cette jeune enfant, à la figure si timide, au front si pur, ils repoussèrent comme instinctivement la pensée qu'elle fût coupable d'un crime aussi grave que celui qui lui était imputé. La pauvreté de sa mise, la modestie de sa contenance, son air recueilli, sa qualité d'étrangère, cette croix rouge qu'elle portait au bras, le souvenir de ce vieil aveugle qui lui servait de conducteur : tout se réunissait pour jeter sur sa personne un intérêt qui tenait plus de l'admiration que de tout autre sentiment. Car, si le mouvement de la croisade avait entraîné beaucoup de femmes, du moins c'étaient de celles qui trouvaient dans un mari ou dans un frère un point d'appui contre les inconvénients du voyage. Mais cette jeune orpheline, sans ressources, sans fortune, sans autre protecteur qu'un vieil aveugle : c'était un cas assez extraordinaire pour frapper, même en un siècle où la foi enfantait des prodiges.

L'interrogatoire commença. Peu à peu, le courage revint à Roselle ; elle croyait lire, dans le visage, dans le ton de ses juges, de la bienveillance pour elle. Le prélat surtout, dans les observations qu'il adressait à l'interrogateur, paraissait mettre un intérêt tout paternel, qui se traduisait immédiatement par une plus grande indulgence chez celui-ci. Elle répondit sans hésiter à tout ce qui concernait sa naissance, ses premières années, son éducation,